



## Changement de statut etudiant vers vie privée vie de famille

Par **lala44**, le **07/08/2011** à **22:46**

Bonjour, rnje suis étudiante en France depuis 2006 avec un titre de séjour etudiant qui expire en octobre 2011, mon mari est en France depuis 2002 et a un titre de séjour commerçant depuis un an. On est marié depuis 2007 et on a un enfant de 3 ans. Ai je le droit à un titre de séjour vie privée vie familiale, si oui y a t il des exigences de ressources et de logement comme en regroupement familial. Merci d'avance de m'eclaircir

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **22:49**

Oui, il doit faire la procédure de regroupement familial donc les conditions de revenus et de logement s'appliquent

Par **lala44**, le **07/08/2011** à **23:47**

merci pour votre réponse, pouvez vous m'indiquer quelles sont les exigences car ça me semble pas raisonnable de nous séparer alors qu'on a déjà notre vie ici et qu'on a investie beaucoup dans l'entreprise de mon mari. merci encore pour votre réponse